

Commune de Damprichard  
Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Plateau

## **AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES**

Le public est informé qu'il sera procédé à deux enquêtes publiques sur la transformation du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Damprichard en Plan Local d'Urbanisme et sur la mise en compatibilité du zonage d'assainissement avec le PLU de la commune de Damprichard, pendant 30 jours consécutifs soit du :

**Lundi 13 novembre 2017 à 9h00 au mardi 12 décembre 2017 à 18h00.**

Madame Rolande PATOIS a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Besançon.

Les dossiers d'enquête publique seront consultables en mairie de Damprichard durant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture soit les lundis, mardis, jeudis : de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h, le mercredi : de 9 h à 12 h, le vendredi : de 10 h à 12 h et de 16 h à 17 h et le samedi : de 9 h à 12 h (semaines paires).

Les dossiers pourront également être consultés et téléchargés sur le site internet « registre dématérialisé » à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/>

Un poste informatique sera à la disposition du public en mairie pour la consultation du dossier.

Les observations pourront être déposées sur les registres déposés en mairie ou par voie électronique aux adresses suivantes :

<https://www.registre-dematerialise.fr/538> (enquête relative au PLU)

<https://www.registre-dematerialise.fr/540> (enquête pour la mise en compatibilité du zonage assainissement avec le PLU de la commune)

ou envoyées par courrier à Mme le commissaire enquêteur -1 rue de la Mairie 25450 DAMPRICHARD (en précisant l'enquête publique concernée).

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Damprichard aux jours et heures suivants :

- le lundi 13 novembre 2017 de 9 h à 12 h,
- le samedi 2 décembre 2017 de 9 h à 12 h,
- le vendredi 08 décembre 2017 de 14 h à 17 h,
- la mardi 12 décembre 2017 de 15 h à 18 h (fin de l'enquête publique).

A l'issue des enquêtes publiques, au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal de la commune de Damprichard et le conseil syndical du SIAP délibéreront, pour approuver le projet de PLU et la mise en compatibilité du zonage d'assainissement.